

## On peut cumuler AAH et indemnités de stage

12/07/16 à 14:45 par  
BERNARD (Renaud)

**La Ministre des affaires sociales vient de préciser qu'un stagiaire indemnisé peut également percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH).**



Prestation sociale qui assure un minimum de ressources aux personnes invalides, l'[allocation aux personnes adultes handicapées \(AAH\)](#) est attribuée jusqu'à un plafond de revenus (voir : [Les ressources maximales pour percevoir l'AAH](#)).

Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales précise que la rémunération d'un stage de formation professionnelle perçue par la **personne handicapée**, est prise en compte dans le calcul des ressources. Autrement dit, une personne handicapée peut percevoir à la fois les [indemnités de stages](#) et l'AAH du moment que le plafond de revenus n'est pas dépassé.

Pour mémoire, le [montant maximal de l'AAH](#) pour une personne seule est établi à 808,46 € par mois depuis avril 2016. Pour en profiter, il faut en faire la demande auprès de la [Maison départementale des personnes handicapées](#).

Renaud Bernard

Lire aussi :

- [Taxe d'habitation : le taux d'abattement peut être doublé pour les personnes handicapés](#)
- [Handicapé : l'AAH passe à 808,46 € par mois](#)
- [Les indemnités de stages ne comptent pas pour les APL](#)
- [Les indemnités de stage sont exonérées jusqu'à 17 490 €](#)
- [Le livret A et le LEP ne comptent pas pour l'allocation adulte handicapé](#)

Liens externes :

- [Rép. min. n° 48723, JO AN du 05/07/2016 : AAH - indemnités de stage](#) 📄